CONDITIONS DE VENTE:

- La réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée.
- Le numéro d'emplacement ne sera donné qu'à titre indicatif sans garantie.
- La location ne devient effective qu'avec notre accord, dès réception du contrat signé ou du contrat accepté par internet et de votre règlement, une confirmation de location vous sera adressée. Celle—ci devra être présentée à votre arrivée.
- Le coût de la réservation correspond à 25% d'acompte sur le montant global de la location et 20€ de frais de dossier non remboursables pour les séjours du 1juillet au 31août.
- Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour les locations ou le jour d'arrivée pour les emplacements. Pour les locations réservées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour est à régler à la réservation.
- Le montant du séjour sera calculé d'après les dates et modalités mentionnées sur le contrat de location : AUCUNE réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou pour un retard dont nous aurions été avisés.
- Le non-paiement du solde à la date convenue entraînera de plein droit la nullité du contrat sans mise en demeure préalable.
- Le nombre de personne est limité à 4 par emplacement et à 6 pour les locations.
- Un véhicule est inclus dans le forfait de base ; Un second véhicule peut stationner sur le parking du camping et vous devrez vous acquittez du tarif véhicule supplémentaire. Veuillez déclarer tous vos véhicules à votre arrivée à l'accueil.

ARRIVEE ET DEPART:

- Les arrivées se font de 9h à 20h en haute saison. L'emplacement ou la location, seront à votre disposition à partir de 14 H, le jour d'arrivée.
- Les départs : L'emplacement camping devra être libéré au plus tard à 12 H.

La location devra être libérée au plus tard à 10H.

En basse saison les arrivées se font en fonction des heures d'ouvertures de l'accueil, veuillez donc en prendre connaissance avant la réservation.

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping affiché à l'accueil ou remis sur demande.

Aucun bruit sur le camp n' est toléré de 22 h à 7 h, le non-respect de cette consigne entraînera <u>l'expulsion immédiate.</u>

<u>ANNULATION OU RETARD D'ARRIVEE</u>: Veuillez nous prévenir <u>le plus tôt possible par écrit</u> (les messages téléphoniques ne sont pas admis). Pour toute arrivée retardée, si aucune information ne nous ai parvenue, la location ou l'emplacement devient disponible dès le lendemain 12H. Il pourra être attribué à un autre client et le paiement intégral des prestations demeure exigé à titre de dommage et intérêts.

En cas d'annulation, pour les mobilhomes compact ou mobilhome ou chalet mobile ou chalet, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- a)Les frais de dossier et d'assurance
- b) A titre d'indemnité de rupture de contrat : montant égal à 25% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (date du règlement du solde de votre un location) ; Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à la date d'arrivée prévue.

En cas d'annulation, pour les emplacements camping, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- a)Les frais de dossier et d'assurance
- b) A titre d'indemnité de rupture de contrat : montant égal à 25% du coût intégral du séjour, si vous annulez avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à la date d'arrivée prévue. Pour toute annulation de notre part, indépendante de notre volonté, sauf cas de force majeure, votre règlement vous sera intégralement restitué. Aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé.

La réservation est conditionnée à la souscription d'une assurance multirisque vous garantissant contre les risques locatifs (vol, incendie et dégâts des eaux, mobilier donné en location, recours des voisins....) En général, votre assurance « habitation» contient une clause «villégiature» ou assimilé, qui doit couvrir

votre responsabilité en cas de problème pendant votre location. Il est de votre responsabilité de le vérifier. (La responsabilité du locataire (ou du détenteur) découle des articles 1302, 1728, 1732, 1735, 1754 et 1755 du Code civil et de la loi du 6 juillet 1989). Vous pouvez souscrire une telle assurance auprès de notre partenaire, le Cabinet Albinet,

http://www.aduciel.fr/Particuliers/Vacances/adar-assurance-annulation-partenaires.aspx?id=642091
Par ailleurs, les personnes participant à votre séjour doivent être dûment couvertes par une assurance responsabilité civile.

ASSURANCE ANNULATION/VILLEGIATURE:

Pour les locations de mobilhome compact, de mobilhome, de chalet mobile ou ce chalet, une assurance annulation facultative est proposée dans votre contrat de location. Cette assurance vous remboursera une indemnité égale à l'acompte versé si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue et un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à la date prévue.

Pour les emplacement camping, une assurance annulation facultative est proposée dans votre contrat de location. Cette assurance vous remboursera une indemnité égale à l'acompte versé si vous annulez avant la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas le jour d'arrivée.

En cas d'interruption de séjour: Le remboursement du loyer non couru par suite d'interruption de séjour, conséquence de l'un des événements énumérés dans la garantie ANNULATION DE SEJOUR dans la limite de 15 000 euros. L'indemnité due par l'assureur est déterminée pour une personne lésée au prorata du nombre d'occupants et du nombre de jours restant à courir.

Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur. En cas de sinistre prévu dans les conditions de garantie, avertir le camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ ou votre séjour par lettre recommandé an indiquant les motifs de votre annulation. Vous devez sauf cas fortuit ou de forces majeures avertir, dans les cinq jours où vous en avez connaissance, l'Assureur du sinistre. Vous devez envoyer (après confirmation par le camping) à ADAR toutes les pièces probatoires nécessaires à l'instruction de votre dossier: certificat médical, certificat d'hospitalisation, certificat d'arrêt de travail, lettre de licenciement économique de votre employeur: ADAR C/O Cabinet Albinet - S.A.V - 5 Cité de Trévise- 75009 PARIS

MINEURS NON ACCOMPAGNES: Les personnes mineures pourront effectuer un séjour à conditions d'être accompagnées par un de leurs parents ou responsable légal.

<u>CAUTION</u>: Le camp étant fermé par une barrière automatique de 22h à 7h, il vous sera délivré une carte magnétique contre une caution de 10€.

Pour les locations une caution de 200 € vous sera demandée à votre arrivée, pour couvrir les frais de dégradations éventuelles ou les frais suite à un vol d'un objet inscrit dans l'inventaire ainsi que pour la carte magnétique. Elle vous sera restituée lors du départ après examen du matériel. Le matériel doit nous être rendu dans le même état de propreté que lors de votre arrivée, dans le cas contraire un forfait de 100 € sera retenu pour le ménage.

<u>ANIMAUX</u>: Les animaux doivent OBLIGATOIREMENT être tenus en laisse, porter un collier, être tatoués, vaccinés, posséder un carnet de vaccination et déclarés à la réception. L'accès des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (chien d'attaque) au camping EST INTERDIT (arrêté Ministériel des 30/06/1992, 22/01/1985, 06/01/1999). Veillez à ce que leurs besoins soient faits en dehors du camping et ramassés par vos soins, des ramasses crottes sont distribués gratuitement à l'accueil.

<u>INFORMATIONS SUR LES RISQUES NATURELS</u>: Le gestionnaire informe le locataire des risques suivants : Feu de forêt, phénomène lié à l'atmosphère, tempête et grains (vent)

Délai de rétractation.

En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur ce Site, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site internet sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes.

<u>Médiation</u> Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

 $site: \underline{https://www.sasmediationsolution-conso.fr}, \underline{email:\underline{contact@sasmediationsolution-conso.fr}}$